

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt, le 12 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël. DANIEL, Maire.

**Étaient également présents :**

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

**Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme Gwendoline PICHARD à M. Joël DANIEL  
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES  
M. Gwenaël COURTET à Mme Françoise BALLESTER

**Secrétaire :**

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	6 octobre 2020
Date de l'affichage	6 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

-----

**2020 68      Désignation d'un délégué local du CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

**Rapporteur : J. Daniel**

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10bis, parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex. Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

La commune est adhérente au CNAS depuis le 1er janvier 1975.

Suite au renouvellement des Conseils municipaux, chaque collectivité adhérente doit procéder à la désignation d'un délégué représentant le collège des élus. Il est précisé que la durée du mandat des délégués locaux est identique à celui des conseillers municipaux.

Le rôle de ces délégués est de promouvoir le CNAS et de siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de se prononcer sur les grandes orientations du CNAS.

Le Maire propose Monsieur Patrice JACQUEMINOT en qualité de délégué élu pendant la durée du mandat

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 17 Septembre 2020,

**DESIGNE** Monsieur Patrice JACQUEMINOT comme délégué local du CNAS.

**Adopté par 24 voix pour et 9 abstentions (GOUJON Anne Maud, BASTIER Bernard, DUBOS Lydia, MEDICA Louis, MORIO Estelle, LAMY Henri-Philippe, DETREZ Laure, LE GROGNEC Pierre-Yves, LOISEL Isabelle).**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 13 octobre 2020  
Le Maire,  
Joël DANIEL

